

Accord Canada – Norvège sur la pêche

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé qu'un accord est intervenu entre le Canada et la Norvège sur la question de la pêche.

L'accord, signé le 2 décembre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A.J. MacEachen, et l'ambassadeur de Norvège au Canada, M. Knut Hedemann, entrera en vigueur dès sa ratification. L'accord expose les modalités qui régiront les futures activités de pêche des navires norvégiens dans les régions où s'étendra la juridiction canadienne, régions situées au-delà des limites actuelles de la mer territoriale et des zones de pêche canadiennes au large de la Côte atlantique. L'accord permettra aux navires norvégiens, sous l'autorité et en conformité des règlements du Canada, de pêcher, dans la région en question, une partie des excédents des ressources nécessaires aux besoins canadiens. Le Gouvernement du Canada, dans l'exercice de ses droits souverains dans la région élargie de sa juridiction, déterminera le volume total des prises autorisées pour chaque stock, la capacité d'exploitation canadienne à l'égard desdits stocks et, après consultations appropriées, les parts des excédents de ces stocks attribuées aux navires norvégiens. Pour pêcher les parts qui leur sont attribuées, les navires norvégiens devront se procurer des permis auprès du Gouvernement du Canada et exerceront leurs activités de pêche dans la zone canadienne élargie assujettie à la réglementation canadienne. Le Gouvernement de la Norvège est convenu de collaborer à des recherches scientifiques, à des fins de conservation et de gestion, dans la zone placée sous juridiction canadienne en matière de pêche au large de la Côte atlantique.

Protection du saumon

De plus, l'accord prévoit la protection des stocks de saumons et contient une disposition relative à la gestion et à la conservation adéquates des ressources biologiques que recèle la haute mer au-delà des limites de la juridiction nationale en matière de pêche. Les deux gouvernements pourront passer l'accord en revue après une période de deux ans ou à tout moment suivant la ratification par les deux gouvernements d'une convention multilatérale ultérieure portant

sur les mêmes questions de fond. La durée de l'accord est de six ans à compter de la date de son entrée en vigueur.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre d'État aux Pêcheries se sont déclarés satisfaits de la conclusion de ce nouvel accord, qui représente un premier pas important vers le nouveau mécanisme de juridiction élargie en matière de pêche au-delà de nos côtes. Ce mécanisme accordera au Canada les pouvoirs de gérer et conserver les ressources biologiques dans l'intérêt de ses pêcheurs et, compte tenu des besoins du Canada, dans l'intérêt d'autres nations, telle la Norvège, qui ressentent également le besoin pressant d'agir pour protéger ces ressources.

La ceinture de sécurité obligatoire en Ontario?

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde a souscrit à l'initiative prise par le Gouvernement de l'Ontario de déposer un projet de loi qui rendrait obligatoire, à compter du 1er janvier 1976, le port de la ceinture de sécurité.

Cette mesure placera l'Ontario au deuxième rang des provinces canadiennes à adopter une telle loi, après la Nouvelle-Écosse. Formulant l'espoir que cette dernière proclamera bientôt sa nouvelle législation, le ministre s'est dit confiant que les autres provinces suivront cet exemple.

Les expériences faites en d'autres pays révèlent que le port obligatoire de la ceinture de sécurité réduit considérablement le nombre d'accidents mortels ainsi que le coût des soins.

L'indépendance du Surinam

Dans un message adressé au président intérimaire du Surinam, le gouverneur général du Canada a transmis les félicitations du peuple canadien au peuple du Surinam à l'occasion de son accession à l'indépendance, le 25 novembre 1975.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé la nomination prochaine de M. Ormond Dier, haut commissaire du Canada en Guyane, au poste d'ambassadeur non résident auprès du Surinam. M. Dier a représenté

le Canada lors des cérémonies d'indépendance qui se sont déroulées à Paramaribo, capitale du Surinam. Avant d'accéder à l'indépendance, le Surinam, dont la population s'élève à 400,000 habitants, faisait partie du royaume des Pays-Bas. Le premier ministre Henk Arron dirigera le gouvernement.

Prix littéraire

Le prix littéraire 1975 France – Canada a été attribué cette année à l'écrivain acadien Antonine Maillet pour son roman *Mariagelas*. Madame Maillet est aussi l'auteur de *La Sagouine* pièce qui a connu un grand succès ces dernières années.

Le résultat a été acquis au premier tour par quatre voix pour Madame Maillet contre deux voix pour Madame Anne Hébert. Le prix France – Canada était décerné cette année pour la quinzième fois par le Gouvernement du Québec.

Visite du directeur général de l'O.M.S.

Le docteur Halfdan T. Mahler, directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé a fait une visite de deux jours à Ottawa en novembre à l'invitation du ministre canadien de la Santé M. Marc Lalonde.

Le docteur Mahler s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires extérieures et de l'Agence canadienne de Développement international. Les entretiens ont porté entre autres sur le programme élargi d'immunisation de l'O.M.S., le programme spécial de l'O.M.S. pour la recherche et la formation en matière de maladies tropicales, le programme international d'amélioration des approvisionnements en eau et de la salubrité dans les régions rurales des pays en voie de développement.

Le français sera désormais la langue de travail des fonctionnaires du Gouvernement canadien oeuvrant au Québec. De plus, le nombre de fonctionnaires à Ottawa qui travaillent dans des unités de langue française passera de 3,500 à 8,000.